Succession lors d'un dece

 Par lilly
Bonjour,
Notre père est décédé en 2008, la succession n'a pas était faite, tout es revenue a notre mère. Celle-ci est décédée en mars de cette année.Nous avons du passer par un notaire.Celui-ci veut nous facture deux successions alors que nous l'avons juste mandater pour notre mère.cela est il normale. Merci pour votre réponse. Cordialement.
Par yapasdequoi
Bonjour, Hélas il a raison. Il ne peut pas traiter la succession de votre mère sans régulariser celle de votre père. Le montant de la succession est-il inférieur à 5000 euros ? Y a-t-il des biens immobiliers ?
 Par lilly
aucun bien immobilier, juste de l'argent sur les comptes de notre mère. Doit-on payer la même somme pour les deux succession. On nous demande 2900 euros pour chaque succession. Alors que pour notre père il n'y avait rien a faire Merci pour votre réponse. Cordialement.
Par yapasdequoi
Vous pouvez aussi ne rien faire du tout.
Par LaChaumerande
Bonjour

On nous demande 2900 euros pour chaque succession.

Cela me paraît bien cher en proportion de ce que j'ai pu payer pour la succession de mes parents, qui avaient de quoi, comme on dit.

Si vous souhaitez récupérer les liquidités de votre mère, vous demandez un acte de notoriété au notaire et vous remplissez tout seul la déclaration de succession

[url=https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2705-sd/declaration-de-succession]https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2705-sd/declaration-de-succession[/url]

Sachant que la déclaration de succession n'est pas obligatoire

Vous êtes dispensé du dépôt de la déclaration et du paiement des droits de succession dans les cas suivants :

? vous êtes un enfant du défunt [...] de la part du défunt, d'une donation ou d'un don manuel non enregistré ou non déclaré et l'actif brut successoral est inférieur à 50 000 ? ;

[url=https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2705-sd/2023/2705-sd_4288.pdf]https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2705-sd_4288.pdf]https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2705-sd_4288.pdf]/url] page 1